
Séance du Mercredi 1 Décembre 2021

**Nombre de membres en
exercice : 11**

L'an deux mille vingt-et-un et le mercredi premier décembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 25.11.2021, s'est réunie en lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Philippe PARMENT.

Présents : 6

Sont présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES David RASSE, Jackie DEBRAY, Fanny ROCHERAN BARTHE

Votants : 7

Représentés : Elodie MERLIN (par M. RASSE David)

Excuses :

Absents : Alain BOVYN, Jean-Jacques LECLERCQ, Basile DELEGRANGE, Edith VANDEPUTTE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève GODET

Désignation du secrétaire de séance : Mme Geneviève GODET

Approbation du Compte rendu du 27 Septembre 2021 : lu et approuvé.

DOTATION DETR 2022 DELIB 57/21

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la réfection des toitures du local technique, et celle du préau ainsi que la mise aux normes de l'électricité mairie et la création de toilette.

Pour un montant de travaux estimé à 18 010.82 € HT.

Correspondant aux devis présentés par :

- SAS DANEL COUVERTURES 9 440.60 € HT
- RENOBAT 80 5 706.05 € HT
- Sarl DESMAREST Mickaël 2 864.17 € HT

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR 35 % soit 6 303.78 € HT
- Subvention Etat DSIL 40 % soit 7 204.28 € HT
- Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 2 745.15 €
- Fonds propre : 4 502.76 € HT

COLIS DES AINES 2021 DELIB 58/21

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une carte cadeau d'un montant 35 € aux Aînés du village. Pour pouvoir l'obtenir il faut avoir 65 ans et plus, être inscrit sur la liste électorale et être résidents du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'arrêter la liste suivant à 45 personnes :

1. BARTHE Yvon
2. BERTON Mireille
3. BILLET Armande
4. BOULENGER Bernard
5. BOVYN Alain
6. BOVYN André
7. BRASSEUR Edith
8. BRIOIS Geneviève

9. BROWAEYS Annie
11. BURIEZ Anne
12. CARON Michel
13. DE MARI Luciano
14. DEBLOCK Chantal
15. DEBRAY Jackie
16. DEGRYSE Edith
17. DELABARRE Jean
18. DELAHAYE Joëlle
19. DEVRIENDT Marguerite
20. DINGREVILLE Suzanne
21. DUBOIS Pierre
22. DUBOIS Yves
23. DUPLESSY Serge
24. FAUVE Danielle
25. GAUDRY Jacqueline
26. GILLAIN Paul
27. GILSON Bertrand
28. GODET Jean Pierre

10. BUCAR Marie
29. GOFFART Marie-Thérèse
30. GRICOURT Paulette
31. HENDRICKX Guy
32. HOCQ Brigitte
33. LE ROUX Didier
34. LECLERCQ Jean-Jacques
35. LESNE Lucile
36. LERICHE Nicole
37. OBLACK Régine
38. PADIEU Dominique
39. PENET Yvon
40. PINCHON Monique
41. PLEY Michèle
42. ROUSSEL Annick
43. VALLOIS Nadine
44. VENDERDONCK Eddy
45. VERDIN Etienne

Madame BARTHE Fanny voudrait aussi que les enfants de 11 à 15 ans. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une carte cadeau d'un montant 20 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'arrêter la liste suivant à 10 personnes :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| 1. PROVILLE Charles | 6. DELEGRANGE Paul |
| 2. LE PARQUIER Eliott | 7. BARTHE Ninon |
| 3. DELANAY Maëlle | 8. BAHEU Lise |
| 4. DELANAY Lilian | 9. BAHEU Léo |
| 5. ROCHERAN Faustine | 10. HUGET Klélia |

ATTRIBUTION NUMEROTATION DELIB 59/21

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la numérotation d'une maison.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal, DECIDE :

- Valider le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopter le Numéro 40 pour la maison situé Rue de la Barre

DEPART EN RETRAITE MONSIEUR NYGA JEAN - LUC DELIB 60/21

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur NYGA Jean-Luc, employé technique depuis 1987 dans la Commune prendra sa retraite au 31 décembre 2021. Monsieur le Maire propose la somme de 700 € pour le remercier de toutes ces années passées dans la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- D'attribuer la Somme de 700 euros à Monsieur NYGA Jean-Luc
- De mandater Monsieur le Maire pour tout document s'y rapportant

CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DUBOIS Pierre a fait une demande pour une concession de quatre places au sein du cimetière communal.

DEVIS TERRASSEMENT DELIB 61/21

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DELAHAYE pour un montant de 1 365.60 € TTC concernant la pose d'un regard pour filtrer l'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité DECIDE :

- D'accepter le devis d'entreprise DELAHAYE d'un montant de 1 365.60 €
- De mandater Monsieur le Maire pour tous les documents s'y rapportant

DELIBERATION POSE DE PRISE ILLUMINATION DE NOEL DELIB 62/21

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de prises pour illuminations dans le secteur de la Commune suivant : **Eclairage public Prises Guirlandes.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 4 906 € HT SOIT 6 230 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût Hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) 2 305.00 €
- Contribution de la Commune 3 925.00 €
- **TOTAL TTC 6 230.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 3 925.00 €.

INFORMATIONS DU MAIRE

Messieurs DEBRAY et le Maire se sont rendus aux archives de la Somme à AMIENS et ont trouvé le testament du Capitaine VASSEUR qui fit don de la maison de sa sœur au profit de la commune (Mairie). Il est inscrit plusieurs volontés dont l'affichage du testament en salle du conseil, déposer une gerbe de fleurs le 1 er septembre de chaque année et la dorure des lettres sur le caveau familial.

Monsieur le Maire indique que l'adresse mail : archives.somme.fr permet d'effectuer des recherches sur la commune de MACHY.

Concernant le bassin de rétention d'eau rue de la forêt, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la solution moins onéreuse serait de faire un bassin à sec. Une étude va être faite par un maître d'œuvre environ 5 000 €. Madame GODET Geneviève propose de solliciter la Commune de MACHIEL pour une aide financière.

Monsieur le Maire annonce que la Communauté du Ponthieu Marquenterre propose une aide de 20 euros pour l'achat d'un composteur. Pour plus de renseignements, contacter la mairie.

Monsieur le Maire remercie Madame DEBLOCK Chantal pour le don à la commune d'une barrière agricole, un toilette, un lavabo et une gazinière.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BARTHE Yvon pour le sapin donné gracieusement à la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RASSE David demande à monsieur GILLAIN de retirer les piquets verts (dangereux) sur son trottoir. Monsieur GILLAIN va effectuer cette démarche. Mais, ce dernier ne comprend pas pourquoi la clôture de Monsieur BOVYN très dangereuse (barbelés) située en face de son domicile ne soit pas retirée ou refaite. Monsieur BOVYN est responsable. Monsieur le Maire lui indique qu'il a déjà pris contact avec la DDTM. Cette clôture est implantée à la bonne distance de la route et que le barbelé est autorisé étant donné que c'est une pâture pour y mettre des animaux. Lors d'un précédent conseil municipal, monsieur le Maire avait demandé à monsieur BOVYN de remplacer le barbelé qui peut présenter un danger.

Monsieur BARTHE Yvon indique qu'il a demandé une concession pour deux places au cimetière. Monsieur Le Maire a rempli le formulaire de demande mais en indiquant une durée de 40 ans au lieu de 30 ans. Monsieur Le maire reconnaît avoir commis une erreur sur la durée mais précise que cette demande n'est pas un document officiel, c'est la délibération qui compte à savoir une durée de 30 ans et on ne peut pas aller contre. Monsieur BARTHE Yvon indique qu'une durée de 40 ans cela existe. Monsieur le Maire lui répond que la réglementation indique quatre durées à savoir : perpétuité, 50 ans, 30 ans et 15 ans. La Commune de MACHY a choisi 30 ans.

La séance s'est levée à 21h45.

Monsieur le Maire

